



Pour prendre contact avec le comité NPA du pays malouin  
[Npasaintmalo@gmail.com](mailto:Npasaintmalo@gmail.com)

## Quelque chose a changé dans la situation sociale et politique

Le 31 mars, un million de personnes, sont descendues dans la rue pour manifester leur rejet de la « Loi Travail ». Le 9 mars, près de 500.000 personnes avaient déjà battu le pavé dans plus de 250 villes.

C'est une mobilisation populaire qui se construit: des jeunes, des anciens, des salariés, des lycéens, des étudiants, des chômeurs... Mais, surtout, fait majeur, **une nouvelle génération émerge**, non seulement dans les

grèves et manifestations lycéennes et étudiantes mais aussi dans les cortèges salariés et syndicaux. Comment ne pas évoquer, même si dans chaque pays le mouvement a son expression particulière, ces milliers de jeunes qui ont occupé les places des grandes villes espagnoles, comme les « indignés », ou participé à l'émergence de Podemos, ou ces luttes de jeunes d'« Occupy Wall Street » aux USA. Cette nouvelle vague de radicalisation de la jeunesse, s'est aussi, exprimée lors des manifestations sur la COP 21.

Ce qui rassemble, et fait converger tous ces secteurs, c'est d'abord le rejet de la « **loi travail** » du gouvernement, « **une bombe atomique** » contre les droits et acquis sociaux. Hollande et Valls ont osé ce que la droite la plus réactionnaire, n'avait osé faire: détruire le Code du travail, acquis de décennies de luttes sociales et protection des droits des travailleurs contre l'exploitation capitaliste. Alors, que jusqu' à ce jour, les dispositions du Code du travail l'emportent sur les accords d'entreprise, les contrats de travail particuliers, les dérogations, le projet El Khomri inverse la hiérarchie des normes sociales en subordonnant les droits sociaux au « bon fonctionnement de l'entreprise ».

Ainsi, selon le bon vouloir des patrons et le chantage à l'emploi, des accords locaux pourraient décider de la durée du temps de travail, du montant du salaire, de la possibilité de licencier, sans passer par le respect d'un certain nombre de dispositions réglementaires. Finies les 35 heures, on pourrait travailler plus pour gagner moins. Si les profits baissent, l'employeur pourrait revoir les horaires à la hausse et sur une année les rémunérations à la baisse. **C'est la précarisation à vie de toutes les conditions de travail.** On comprend, la vive réaction du monde du travail et de la jeunesse.

Le gouvernement aurait dû d'ailleurs y prendre garde lorsqu'une pétition sur les réseaux sociaux réunissaient plus d'1,2 million de signatures. Depuis le mouvement a pris son envol. **Ce ne sont plus seulement des signatures, mais des assemblées générales, des manifestations, des milliers de jeunes qui s'engagent, se politisent.** Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement d'exiger le retrait du projet de loi travail, mais de s'insurger contre les effets de la crise capitaliste, l'explosion des inégalités, les injustices sociales, les politiques d'austérité, l'organisation économique basée sur la rentabilité, la concurrence, et le productivisme destructeur de l'environnement. Conjuguées à l'exigence démocratique

contre une réforme constitutionnelle qui, en voulant instaurer une déchéance de nationalité pour les binationaux, allait stigmatiser une partie de la population d'origine étrangère, ces aspirations ont fait débordé le vase et les gens sont désormais dans la rue !

Et cela s'exprime dans de nouvelles formes de luttes comme l'occupation de places ou de lieux symboliques. Ainsi des milliers de jeunes participent à des initiatives appelées, la « **nuit debout** », à Paris, à Rennes, Nantes, Strasbourg, Toulouse... A l'appel de collectifs de journalistes, d'intellectuels, d'animateurs de luttes, de jeunes...des milliers de personnes sans signes syndicaux ou politiques échangeant, discutent durant des heures sur les places publiques...

Ce mouvement peut prendre une grande dimension car il survient dans le contexte d'une crise sociale doublée d'une crise politique. Les jeunes et le monde du travail manifestent alors que le président et le gouvernement n'ont jamais été aussi faibles politiquement. **Hollande a du reculer et annuler sa réforme constitutionnelle. Ce recul en appelle d'autres.**

C'est en effet, un bras de fer qui oppose maintenant le gouvernement et la jeunesse, les salariés et les syndicats qui rejettent le projet de loi. Le gouvernement a divisé le front syndical en obtenant le soutien de la CFDT, mais la majorité des organisations syndicales – la CGT, FO, la FSU, Solidaires – appuyée sur une très large opinion des salariés, continuent à exiger le retrait du projet de loi. Le débat parlementaire va durer jusqu' au mois de juin. **A nous de tout faire pour que le gouvernement ne parvienne pas à faire adopter son projet et que s'ouvre alors, une crise politique nationale.**

Au delà des manifestations d'aujourd'hui, **le mouvement doit s'étendre, s'approfondir, se durcir.** La question de l'épreuve de force avec le pouvoir est posée.

Comment articuler la préparation d'un mouvement d'ensemble qui mobilise la majorité de la population et ces nouvelles formes de luttes – occupation des places, de certaines zones, blocage de l'activité ? Comment combiner l'unité d'action syndicales et des formes d'auto-organisation de la jeunesse et des travailleurs ? Comment redonner force et crédibilité, non seulement à des journées de grève nationale, mais aussi à la perspective de grève prolongée si le gouvernement ne retire pas son projet ? Ce sont les questions qui se posent maintenant.

Ne pas jeter sur la voie publique

SUIVEZ L'ACTUALITE POLITIQUE  
SUR LES SITES INTERNET DU  
**NOUVEAU PARTI  
ANTICAPITALISTE**

<http://www.npa2009.org>  
<http://www.anticapitaliste-35.org>



**Occupons la rue,  
Occupons les places**

**Jusqu'au RETRAIT**

**du projet de loi El Khomri**

Saint-Malo,  
le 9 avril 2016

# 5 raisons de lutter jusqu'au retrait du projet El Khomri

1. **L'inversion de la hiérarchie des normes**, qui permet que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective et généralise les logiques de dumping social. Ce projet de loi n'est d'ailleurs que la première étape de la réécriture du code du travail. Ainsi par exemple les jours de congés pour événement de famille ne seront plus garantis par la loi mais définis par accord d'entreprise.
2. **Le travailler plus pour gagner moins :**
  - L'incitation à étendre les forfaits jours avec des modalités de négociation dérogatoires (salarié mandaté) et la sécurisation des employeurs. C'est au contraire une réglementation stricte qui est nécessaire pour que la France respecte enfin le droit européen. C'est le sens des propositions transmises en novembre (sans réponse) par l'UGICT-CGT au gouvernement.
  - La possibilité de fractionner les 11 heures consécutives de repos, pour les salariés en forfaits jours ou en astreintes
  - Un droit à la déconnexion en trompe-l'œil (application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sans aucune valeur contraignante)
  - La possibilité de majorer 5 fois moins les heures supplémentaires par simple accord d'entreprise
  - La possibilité de modifier le temps de travail sur 3 ans et de reculer d'autant le déclenchement d'heures supplémentaires
3. **La facilitation des licenciements**
  - Les critères des licenciements économiques restent identiques à ceux de l'avant-projet de loi et permettent à un groupe prospère de se débarrasser impunément d'une filiale française
  - Le plafonnement des indemnités prudhommes en cas de licenciement abusif devient un barème indicatif. Cependant ce barème ne sera plus établi en nombre de mois de salaire mais avec des montants forfaitaires, ce qui pénalisera directement les salariés les plus qualifiés.
  - Les accords de compétitivité sont étendus aux cas de « développement » de l'emploi, et permettent d'imposer baisse de salaire horaire, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement pour motif personnel
  - En cas de transfert ou cession d'entreprise « nécessaire à la sauvegarde d'une partie des emplois », l'obligation de maintenir les contrats de travail est supprimée
4. **La casse de la démocratie sociale dans l'entreprise**
  - La possibilité de faire passer des accords d'entreprise contre l'avis des syndicats représentant 70% des personnels
  - La possibilité, par accord de branche, de transformer les Négociations Annuelles Obligatoires (salaires...) en négociations triennales
  - La mise en place d'une durée de vie de 5 ans pour les accords d'entreprise
5. **La remise en cause de la médecine du travail**
  - La suppression de la visite médicale obligatoire d'embauche
  - Le changement de mission des médecins du travail qui passent d'une logique de prévention à une mission de contrôle des salariés

